



FEDERATION FRANCAISE DE BASKET-BALL
COMITE DEPARTEMENTAL DE BASKET-BALL DE LA HAUTE-GARONNE
CHAMPIONNAT SENIOR DEPARTEMENTAL saison 2021-2022



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER SENIOR FEMININ refonte

PRE-REGIONALE (PRF)	DEPARTEMENTALE.2 (DF2)	DEPARTEMENTALE.3 (DF3)
----------------------------	-------------------------------	-------------------------------

Article n° 1 -- COMPOSITION (équipes qualifiées)		
DOUZE équipes en 2 poules	16 équipes en 4-poules > 14 équipes en 2 poules	X équipes en poules de 6
PRF sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du championnat régional Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues PRM	DF2 sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes issues des montées du niveau inférieur complétées des équipes maintenues DF2	DF3 sont qualifiées : Les équipes rétrogradées du niveau supérieur Les équipes maintenues DM3 Les équipes en création
Composition des poules issue du ranking S19-20 IMPAIRES poule A PAIRES poule B	Modifications RSP contraint par un manque d'équipe Composition des poules issue du ranking S19-20 IMPAIRES poule A PAIRES poule B	COMPOSITION DES POULES LOGICIEL FEDERAL OPTIMOUV pour optimisation géographique

Article n° 2 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 1
Les associations sportives disputent des rencontres aller-retour à l'intérieur de leur poule, puis en fonction du classement final de la poule, les associations sportives peuvent disputer les phases suivantes de la compétition

Article n° 3 -- SYSTÈME DE L' EPREUVE - phase 2			
<table border="1"> <tr> <td>poule C : les équipes classées 1 à 3 poules A&B poule D : les équipes classées 4 à 6 poules A&B Conservation des scores acquis lors de la phase 1 (les équipes ne se rejouent pas)</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">XXXXXXXXXX</td> <td>la phase 2 sera déterminée à la fin de l'engagement DF3 quand le nombre total d'équipes sera connu</td> </tr> </table>	poule C : les équipes classées 1 à 3 poules A&B poule D : les équipes classées 4 à 6 poules A&B Conservation des scores acquis lors de la phase 1 (les équipes ne se rejouent pas)	XXXXXXXXXX	la phase 2 sera déterminée à la fin de l'engagement DF3 quand le nombre total d'équipes sera connu
poule C : les équipes classées 1 à 3 poules A&B poule D : les équipes classées 4 à 6 poules A&B Conservation des scores acquis lors de la phase 1 (les équipes ne se rejouent pas)	XXXXXXXXXX	la phase 2 sera déterminée à la fin de l'engagement DF3 quand le nombre total d'équipes sera connu	

Article n° 4 -- PHASE FINALE et TITRE DE CHAMPION			
<table border="1"> <tr> <td>les quatre meilleures équipes de la poule C jouent la phase Finale Demi finale 1er contre 4ème et 2ème contre 3ème si aller/retour le retour chez le mieux classé si match sec sur terrain désigné</td> <td>les quatre meilleures équipes (inter-poules) jouent la phase Finale Demi finale 1ere contre 4ème et 2ème contre 3ème si aller/retour le retour chez la mieux classée si match sec sur terrain désigné</td> <td>la phase finale sera déterminée à la fin de l'engagement DF3 quand le nombre total d'équipes sera connu</td> </tr> </table>	les quatre meilleures équipes de la poule C jouent la phase Finale Demi finale 1er contre 4ème et 2ème contre 3ème si aller/retour le retour chez le mieux classé si match sec sur terrain désigné	les quatre meilleures équipes (inter-poules) jouent la phase Finale Demi finale 1ere contre 4ème et 2ème contre 3ème si aller/retour le retour chez la mieux classée si match sec sur terrain désigné	la phase finale sera déterminée à la fin de l'engagement DF3 quand le nombre total d'équipes sera connu
les quatre meilleures équipes de la poule C jouent la phase Finale Demi finale 1er contre 4ème et 2ème contre 3ème si aller/retour le retour chez le mieux classé si match sec sur terrain désigné	les quatre meilleures équipes (inter-poules) jouent la phase Finale Demi finale 1ere contre 4ème et 2ème contre 3ème si aller/retour le retour chez la mieux classée si match sec sur terrain désigné	la phase finale sera déterminée à la fin de l'engagement DF3 quand le nombre total d'équipes sera connu	

Article n° 5 -- MONTEES			
<table border="1"> <tr> <td>L' équipe déclarée Championne de la division et la première de la poule C accèdent au championnat Régional la saison suivante. Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement final de la division</td> <td>les 1eres des poules A et B et les gagnantes de la finale accèdent au championnat PRE-REGIONAL (PR) Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement final de la division (inter-poules)</td> <td>Trois équipes de DF3 seront promues en DEPARTEMENTALE.2 (DF2) quand le nombre total d'équipes sera connu la commission sportive déterminera la méthode "par défaut selon le classement inter-poule"</td> </tr> </table>	L' équipe déclarée Championne de la division et la première de la poule C accèdent au championnat Régional la saison suivante. Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement final de la division	les 1eres des poules A et B et les gagnantes de la finale accèdent au championnat PRE-REGIONAL (PR) Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement final de la division (inter-poules)	Trois équipes de DF3 seront promues en DEPARTEMENTALE.2 (DF2) quand le nombre total d'équipes sera connu la commission sportive déterminera la méthode "par défaut selon le classement inter-poule"
L' équipe déclarée Championne de la division et la première de la poule C accèdent au championnat Régional la saison suivante. Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement final de la division	les 1eres des poules A et B et les gagnantes de la finale accèdent au championnat PRE-REGIONAL (PR) Toute montée supplémentaire vers le championnat Régional se fera dans l'ordre du classement final de la division (inter-poules)	Trois équipes de DF3 seront promues en DEPARTEMENTALE.2 (DF2) quand le nombre total d'équipes sera connu la commission sportive déterminera la méthode "par défaut selon le classement inter-poule"	

Article n° 6 -- DESCENTE EN DIVISION INFERIEUR						
<table border="1"> <tr> <td>Les équipes classées : 10 -- 11 -- 12 participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.2 (DF2)</td> <td>les équipes 7èmes des poules A et B descendent en DEPARTEMENTALE.3 (DF3).</td> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">XXXXXXXXXX</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder : 12 équipes en championnat PRE-REGIONALE (PRF) et 16 équipes en DEPARTEMENTALE.2 (DF2).</td> <td></td> </tr> </table>	Les équipes classées : 10 -- 11 -- 12 participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.2 (DF2)	les équipes 7èmes des poules A et B descendent en DEPARTEMENTALE.3 (DF3).	XXXXXXXXXX	Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder : 12 équipes en championnat PRE-REGIONALE (PRF) et 16 équipes en DEPARTEMENTALE.2 (DF2).		
Les équipes classées : 10 -- 11 -- 12 participeront la saison suivante au championnat : DEPARTEMENTALE.2 (DF2)	les équipes 7èmes des poules A et B descendent en DEPARTEMENTALE.3 (DF3).	XXXXXXXXXX				
Tout différentiel entre les montées ou les descentes supplémentaires du championnat supérieur sera compensé par les montées et descentes supplémentaires afin de garder : 12 équipes en championnat PRE-REGIONALE (PRF) et 16 équipes en DEPARTEMENTALE.2 (DF2).						

Article n° 7 -- CLASSEMENTS
Pour toute autre nécessité de classement il sera utilisé le classement inter-poules (Art.79 des Règlements Généraux du CD31)

Article n° 8 -- SAISON N'ARRIVANT PAS A SON TERME >> APPLICATION DES DIRECTIVES FEDERALES.
Si la phase 1 est arrivée à son terme, le classement inter-poule sera pris en compte pour valider la saison
Entre 50% et 100% des rencontres de la division, utilisation du calcul par ratio avec les points acquis (voir en annexe)
Si moins de 50% des rencontres application de la règle des cas particuliers (Art.13 de ce règlement)

Article n° 9 -- REMPLACEMENT D'UNE EQUIPE EN CAS DE FORFAIT : Après la publication des poules	
PAS de remplacement.	DF3 - Décision de la commission sportive

Article n° 10 -- DATE ET HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES		
PRE-REGIONALE (PRF) : Dimanche à 15h30	DEPARTEMENTALE.2 (DF2) : Samedi à 20h30	DEPARTEMENTALE.3 (DF3) : Vendredi 20h30.

Article n° 11 -- RENCONTRES COUPLEES -- article 17 des RG du Comité de la Haute-Garonne	
Si couplage avec D2M dérogation par les clubs. 19h00. si couplage avec D1M dérog automatique	XXXXXXXXXX
Les autres cas de couplage, se référer à l'article 17 des Règlements Généraux du Comité de la Haute-Garonne	

Article n° 12 -- MUTUALISATION ENTRE ASSOCIATIONS
Les équipes en ENTENTE sont autorisées à jouer. un joueur peut jouer avec plusieurs équipes membres de la CTC (ententes), en respectant les règles des championnats respectifs

Article n° 13 -- QUALIFICATION ET LICENCES.	
Type de licences autorisées	Nombre de joueurs autorisés : dix (10) au maximum
1C.** ou 2C.** ou 0CT. ou 0CAST.(non CTC) autres 0C.**	Le cumul sur la feuille de marque ne devra pas dépasser le nombre de trois (3). Sans limite

AS-CTC voir RSP des CTC (AS HN INTERDIT)		COULEUR DES LICENCES. D2 & D3	
COULEUR DES LICENCES. PRF		COULEUR DES LICENCES. D2 & D3	
Sans limite		Sans limite	
Sans limite		Sans limite	
4	ou 3	ou 2	ou 3
0	ou 1	ou 2	ou 2

Article n° 14 -- CAS PARTICULIERS
Tous les cas non prévus au présent règlement figurent dans les règlements sportifs généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne. Tout cas litigieux sera tranché par le Bureau du Comité Départemental de la Haute-Garonne.

